

**MINISTERE DE LA PLANIFICATION, DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION**

._*_*_*_*_*_*_.

SECRETARIAT GENERAL

._*_*_*_*_*_*_.

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple-Un But-Une Foi

RAPPORT DU MALI

**ROLE DU PARTENARIAT PUBLIC PRIVE POUR LE DEVELOPPEMENT DU
SECTEUR DU TOURISME AU MALI**

AOUT 2014

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INDEX DES ABREVIATIONS.....	3
INTRODUCTION	4
PREMIERE PARTIE : « Rôle du Partenariat Public Privé pour le Développement du Secteur du Tourisme au Mali »	5
I. SITUATION MACROECONOMIQUE.....	5
II. TOURISME.....	5
2.1. Etat des lieux du secteur au Mali.....	5
2.2. Infrastructures du Tourisme.....	6
2.3. Le PPP dans le secteur du Tourisme.....	7
2.4. Potentialités touristiques	8
2.5. Stratégies d’actions	9
2.6. Mesures incitatives à l’investissement touristique.....	10
2.7. Le Tourisme catalyseur de l’artisanat et réciproquement	10
2.8. L’Artisanat première dépense touristique au Mali	10
2.9. Le Tourisme catalyseur de la production artisanale	11
2.10. Le Tourisme, facteur de production de l’artisanat	12
III. COMMERCE.....	13
3.1. Principales mesures du système	13
3.2. Difficultés rencontrées	14
3.3. Mécanismes de financement	15
3.4. Institut de Normalisation de la Métrologie des Pays Islamiques (INMPI).....	15
IV. TRANSPORT.....	15
4.1. Transport multimodal	15
4.2. Application du règlement N°14/2005/CM/UEMOA.....	17
DEUXIEME PARTIE : AUTRES DOMAINES CONNEXES	18
V. LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	18
5.1. Développement humain, éducation professionnelle	18
5.2. Etat de la Pauvreté	20
VI. POLITIQUE MONETAIRE.....	21
6.1. Inclusion financière.....	21
6.2. Marché des capitaux	23
VII. AGRICULTURE	26
CONCLUSION.....	29

INDEX DES ABREVIATIONS

AGCS	Accord Général sur le Commerce des Services
ADPIC	Accord sur Aspects de Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce
BIT	Bureau International du Travail
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CCIM	Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
COMCEC	Comité permanent pour la Coopération Economique et Commerciale
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
GIM	Groupement Interbancaire Monétique
INMPI	Institut de Normalisation de la Métrologie des Pays Islamiques
OCI	Organisation de la Coopération Islamique
ODHD/LCP	Observatoire du Développement Humain Durable et la Lutte contre la Pauvreté
OMATHO	Office Malien du Tourisme et de l'Hôtellerie
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OTC	Obstacles Techniques au Commerce
PMA	Pays Moins Avancés
PNI	Points Nationaux d'Informations
PPP	Partenariat Public et Privé
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
SIFC	Société Internationale Islamique de Financement du Commerce
SICA	Système Interbancaire de Compensation Automatisé
SOMAGEP	Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable
SPC-OCI	Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI
STAR	Système de Transfert Automatisé et de Règlement
TEC	Tarif Extérieur Commun
TPE	Terminaux de Paiement Electronique

INTRODUCTION

La coopération économique internationale est l'un des éléments clés en faveur du développement des pays dans le monde globalisé d'aujourd'hui. Après la seconde guerre mondiale, les efforts de coopération bilatérale, régionale et mondiale entre pays ont fortement augmenté afin de compléter les initiatives de développement nationales. Ainsi des nombreuses organisations ou institutions régionales et internationales ont été créées dans le but de contribuer au développement de leurs membres.

L'organisation de la Coopération Islamique (OCI) est créée en 1969 et a préparé le terrain à la création du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale, le COMCEC en 1981. Les questions liées à la coopération économique ont été incorporées aux réunions de l'OCI afin de renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI.

Le sommet économique de 2009 tenu à Istanbul a demandé au COMCEC de préparer un document de vision, en accord avec les besoins et les exigences actuelles des pays membres en vue d'améliorer la structure institutionnelle de la coopération économique.

La stratégie du COMCEC répond à cette demande du Sommet. Le COMCEC reconnaît ses contraintes en termes de ressources et de capacités et conscient que ces ressources peuvent faire la différence dans la vie de l'OUMMAH Islamique si elles sont judicieusement utilisées.

La vision du COMCEC est de construire une OUMMAH Islamique, fondée sur la solidarité et l'interdépendance, une mobilité accrue et une bonne gouvernance. Ces trois principes vont orienter les efforts du COMCEC dans six domaines de la coopération de la stratégie. Il s'agit de : (i) le commerce, (ii) le transport et les communications, (iii) le tourisme, (iv) l'agriculture, (v) la lutte contre la pauvreté et (vi) les finances.

Le Tourisme est l'un des secteurs importants dans les économies avancées et en développement comme celui du Mali. Il contribue à la création d'emploi, augmente le revenu national et peut améliorer la balance des paiements. Le secteur du tourisme est un moteur important de croissance et de prospérité et peut accomplir un rôle de premier plan dans la réduction de la pauvreté dans les pays en développement comme le Mali.

Le secteur du tourisme rencontre de nombreux défis qui entravent sa compétitivité au niveau international. Parmi les défis on peut noter : (i) les faibles niveaux et de qualité des infrastructures de transport et de communication liées au tourisme, (ii) l'insuffisance de la qualité des installations d'hébergement et (iii) la faible qualification des ressources humaines qui encadrent le secteur du tourisme. On note également que de longues procédures bureaucratiques de l'obtention des visas. Le faible développement des institutions publiques

touristiques et le processus bureaucratique lourd constituent un obstacle aux investissements dans le tourisme.

Le tourisme est défini par la stratégie de la Coopération Economique et commerciale de l'OCI comme l'un de ses domaines de coopération. L'objectif stratégique est « **le développement d'un secteur du tourisme durable et compétitif dans la région du COMCEC** ».

En vue d'atteindre cet objectif, la stratégie vise cinq domaines, à savoir : le cadre régulateur, les programmes de formation et de renforcement des capacités, la participation du secteur privé, les programmes de tourisme communautaire et les stratégies de commercialisation.

Le présent rapport dont le thème portera sur le « Rôle du Partenariat Public Privé pour le Développement du Secteur du Tourisme au Mali » sera présenté et examiné à la 30^{ème} session du COMCEC prévue à Istanbul du 25 au 28 Novembre 2014.

PREMIERE PARTIE : « ROLE DU PARTENARIAT PUBLIC PRIVE POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DU TOURISME AU MALI »

I. SITUATION MACROECONOMIQUE

Le taux de croissance économique est ressorti à 1,7% pour une prévision initiale de 5,1% et une réalisation de 0,0% en 2012. La légère reprise de la croissance en 2013 est imputable aux secteurs secondaire et tertiaire. Le secteur primaire a enregistré un taux de croissance négatif (-7,4%). Le niveau des prix a été maîtrisé avec un taux d'inflation de -0,6% en 2013 contre 5,3% en 2012. Ce niveau respecte la norme communautaire de l'UEMOA (3,0% maximum).

Au Mali, la contribution du Tourisme se situe autour de 2 à 3% du PIB selon les données de la BCEAO. En 2013, les investissements touristiques se sont établis à 7658,64 millions de FCFA contre 5 260,43 millions de FCFA en 2012, soit une hausse de 45,6%. Cette hausse est en lien notamment avec la stabilité socio politique, économique du pays.

II. TOURISME

2.1. Etat des lieux du secteur au Mali

La crise politico sécuritaire a causé d'énormes dégâts au secteur. Elle s'est manifestée par l'abandon de la destination, la fermeture de certains établissements de Tourisme, la destruction d'autres, le licenciement ou la mise en chômage technique des agents.

Tableau 1 : Situation du Tourisme au Mali en termes d'emplois et d'investissements.

	2010	2011	2012	2013
Emplois directs	8 119	8 807	9 595	10 376
Emplois indirects	16 238	17 614	19 190	20752
Total Emplois	24 357	26 421	28 785	31128
Les investissements touristiques en million de FCFA	10 163,18	12 376,19	5 260,43	7 658, 64

Source : CEP-OMATHO

Dans ce tableau, il s'agit des emplois directement ou indirectement liés aux entreprises de Tourisme (hôtels, bars, restaurants, boîtes de nuit, agences de voyages, guides de Tourisme, etc.). Les investissements et les emplois concernent toute l'étendue du territoire national.

Ainsi, 31 128 emplois ont été créés dans le secteur en 2013 contre 28785 en 2012, soit une hausse de 8,1%. Cette hausse est en rapport entre autres à la reprise des activités touristiques.

Tableau 2 : Situation du Tourisme au Mali en termes d'arrivées et de recettes

	2010	2011	2012	2013
Nombre de Touriste (personne)	129 496	190 720	133 877	141 720
Variation annuelle (%)	12,11	47,27	-29,80	5,85
Recettes dues au Tourisme (FCFA)	101 349 000 000	100 000 000 000	72 000 000 000	ND
Variation annuelle (%)	-2,50	-1,33	-27,64	ND

Source : CEP-OMATHO

Le nombre de touristes correspond aux arrivées de touristes à l'aéroport international de Bamako-Sénou et à certaines frontières terrestres (Zégoua, Misseni, Kallé, Manankoro, etc.) est ressorti 141 720 en 2013 contre 133 877 en 2012, soit une hausse de 5,9%.

La chute vertigineuse des arrivées s'explique par la crise socio politique que le Mali a connue en 2012. Cette variation s'est manifestée sur les recettes.

2.2. Infrastructures du Tourisme

Tableau 3 : Etablissements de Tourisme au Mali

Régions	Hôtels	Bars Restaurant/ Pâtisserie	TOTAL
Kayes	38	22	60
Koulikoro	62	38	100
Sikasso	45	07	52
Ségou	41	23	64
Mopti	81	21	102
Tombouctou	20	04	24
Gao	17	07	24
Kidal	2		2
District de Bamako	323	327	650
Total	629	449	1078

Source : CEP-OMATHO

Les entreprises de Tourisme sont constituées d'établissements de Tourisme (hôtels, auberges, campements, boîtes de nuit, espaces de loisirs, etc.) et les agences de voyages.

Aujourd'hui, le Mali compte 629 hôtels, 309 agences de voyages et 449 Bars Restaurant/ Pâtisserie. Le tableau ci-dessus montre que le District de Bamako compte le plus grand nombre d'hôtels (629) et de Bars Restaurant/ Pâtisserie (449) tandis que la région de Kidal n'enregistre que deux (2) hôtels.

Les entreprises du Tourisme constituent des moyens pour mieux agrémenter le séjour à travers l'organisation de tout le circuit (hébergement restauration, loisirs, etc.). Les entreprises de Tourisme constituent un réservoir de sources de revenus et de création d'emplois pour un pays.

Elles sont réparties de manière inéquitable sur toute l'étendue du territoire national, avec Bamako, comme point d'attraction des 2/3 de l'ensemble des entreprises de Tourisme. En plus des établissements de Tourisme, le Mali compte 522 guides de Tourisme (locaux et nationaux).

2.3. Le PPP dans le secteur du Tourisme

Le Partenariat Public Privé (PPP) dans le domaine du Tourisme se manifeste à travers des rencontres périodiques entre l'administration nationale du Tourisme et les acteurs privés (Hôteliers, restaurateurs, opérateurs d'agences de voyages, guides de Tourisme, etc.). Ces rencontres sont généralement initiées par l'administration nationale du Tourisme et peuvent être initiées par le secteur privé.

Ces rencontres visent d'une part à consulter le secteur privé de Tourisme sur des initiatives de développement touristique prises par l'Etat à travers, soit le Ministère de l'Artisanat et du Tourisme soit par l'Office Malien du Tourisme et de l'Hôtellerie. D'autre part, ces rencontres interviennent au moment de la mise en œuvre des actions de formation et de promotion par l'une des deux parties.

Il est à noter que la plus part de ces associations professionnelles de Tourisme ont vu le jour au cours de ces dernières années. Il s'agit entre autres de l'Association Malienne des Professionnels de Tourisme, de l'Association Malienne des Agences de Voyages et de Tourisme, de la Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière du Mali, du Réseau des Femmes Hôtelières, du Regroupement Professionnel des Hôteliers et Restaurateurs du Mali, du Conseil Patronal de l'Industrie du Tourisme, de l'Association des Guides de Tourisme, de l'Association Malienne des Agences de Voyages pour le Pèlerinage et la UMRHA et du Collectif des Agences de Voyages pour le Hadj et la OMRHA.

Aujourd'hui, on assiste de plus en plus au développement du partenariat entre les collectivités territoriales et les acteurs privés de Tourisme sur leurs territoires à travers la mise en place des syndicats d'initiatives et la réalisation de programmes et projets d'intérêt touristiques.

Le développement du Partenariat Public Privé se manifeste également à travers le conseil d'administration de l'Office Malien du Tourisme et de l'Hôtellerie (OMATHO) où le secteur privé est représenté par deux membres sur un total de quatorze membres.

Dans l'ensemble si le Partenariat Public Privé dans le domaine du Tourisme se renforce de plus en plus à travers l'intensification des échanges entre les acteurs publics et privés, il convient de noter certaines insuffisances à ce niveau. En effet, la durabilité de ce type de partenariat dépend préalablement du renforcement des Partenariats Privé-Privé et Public-Public. Ces types de partenariats horizontaux demeurent malheureusement moins dynamiques à ce jour.

2.4. Potentialités touristiques

Son passé historique prestigieux (foyer des grands royaumes et empires du Ghana, du Mali et Songhay) et sa position géographique privilégiée au cœur de l'Afrique Occidentale ont largement contribué à la richesse et la diversité du potentiel touristique Malien. C'est aujourd'hui l'une des destinations les plus recherchées de l'Afrique de l'Ouest.

Le Mali regorge d'énormes potentialités touristiques qui attirent de plus en plus l'attention des exploitants et des développeurs de Tourisme. L'essentiel du potentiel touristique est basé sur le patrimoine culturel. Le Mali compte actuellement une dizaine de sites classés au patrimoine mondial de l'humanité (le site de Djenné Djeno et la ville actuelle de Djenné, Tombouctou et ses mosquées, Gao et le Tombeau des Askia, la réfection septennale de Kamablon de Kangaba, la traversée des bœufs de Diafarabé et de Dialoubé, le sanctuaire naturel et culturel dogon, etc.).

Le pays dispose notamment de sites naturels, une dizaine d'aire protégée et un site RAMSAR (le Delta Intérieur du Fleuve Niger). Parmi ces aires, il faut noter la réserve naturelle du Gourma, avec environ 500 pachydermes, les plus grands dans la zone tropicale. Ces sites sont propices à la pratique de diverses formes de Tourisme dont l'éco-Tourisme.

Le Mali est traversé par les deux plus grands fleuves d'Afrique de l'Ouest (le Sénégal et le Niger), ces fleuves constituent autant d'atouts pour le Tourisme.

Au vu de ces éléments, il apparaît que le Mali dispose autant d'attraits culturels que naturels qui témoignent d'un potentiel réel pour le développement touristique. Ce faisant, l'activité touristique joue un rôle de premier plan dans l'économie du Mali. Il s'agira à cet effet de rendre ce potentiel attractif, visible et compétitif sur les grands marchés émetteurs de touristes en levant tous les défis.

Des produits de loisirs : nage, pêche sportive, promenades de sites historiques camping, sport équestre, sont possibles autour des aménagements hydro-agricoles sur les fleuves Niger et Sénégal et/ou leurs affluents :

- Cas du barrage de Manatali dans la région de Kayes construit sur le Bafing, un des deux bras de fleuve aux confluents desquels naît le fleuve Sénégal au niveau de la ville de Bafoulabé (qui signifie en langue locale : « rencontre de deux fleuves »). Les abords de l'immense lac artificiel créé par le barrage, sont par excellence, des sites de loisirs et d'éco-tourisme, avec les villages traditionnels, les campements et les sites naturels aux espèces végétales et fauniques rares et dans le lac la possibilité de pratiquer la pêche sportive et de visionner des espèces aquatiques comme les hippopotames ;
- Cas de Sélingué, près de Bamako où le barrage, installé sur le Sankarani, un affluent du fleuve Niger, a créé un lac d'une longueur de 80 km et d'environ 2 km de large. Cette nappe d'eau d'une grande richesse éco touristique et culturelle, est très favorable au Tourisme de loisirs, qui s'y pratique déjà. Le Ministère du Tourisme vient de finir avec l'étude des abords de ce lac afin qu'il puisse devenir un véritable produit touristique ;
- une architecture traditionnelle, riche et variée, dont les plus grands symboles sont des monuments comme la Mosquée de Djenné, celles de Tombouctou ;
- nombreux sites archéologiques dont celui de Djenné-Djeno à Djenné classé parmi les 30 sites archéologiques les plus importants au monde ;
- l'extraordinaire diversité ethnique, artistique et culturelle ;
- l'artisanat d'art remarquablement riche et varié (poterie, vannerie, maroquinerie, tissage, sculpture sur bois etc....) ;
- de nombreuses manifestations culturelles à caractère touristique ;
- de nombreux festivals de marionnettes qui se tiennent périodiquement à Ségou et ses environs (Markala). Ils font la réputation de cette localité et sont de réels atouts touristiques de la région ;
- l'exploitation de ce riche potentiel touristique repose aussi sur un réseau d'infrastructures d'hébergement, de restauration, d'animation et d'agences de voyages parmi les plus performants dans la sous région, en termes de qualité et de quantité.

2.5. Stratégies d'actions

Les principales stratégies d'actions sont :

- mettre en œuvre toutes les initiatives en vue du retour de la paix et de la sécurité dans le Nord-Mali et dans la bande sahélo-saharienne ;
- diversifier l'offre touristique et de la destination ;
- mener, une fois la sécurité revenue, une vaste campagne internationale de promotion auprès des Gouvernements, des Tours Opérateurs, la presse spécialisée et des Agences de Voyages pour un retour à la direction Mali ;
- élargir les activités de promotion touristique vers de nouveaux marchés émetteurs en Europe, en Amérique, en Asie et en Afrique ;
- développer l'éco-tourisme pour toucher un nombre important de consommateurs.

2.6. Mesures incitatives à l'investissement touristique

La Loi N°2012-05 du 27 Février 2012 portant code des investissements accorde des avantages aux investissements dans tous les domaines. Toutefois, il y a lieu de prendre des mesures tendant à favoriser la disponibilité effective de terrains à des fins touristiques par :

- l'intégration des aires touristiques dans les plans d'aménagement du territoire, le développement des aires privées et le respect des espaces réservés aux infrastructures touristiques et hôtelières dans les schémas d'urbanisme ;
- la simplification et l'accélération des procédures relatives à la mise à jour du cadastre ; des procédures de délivrance des différents permis relatifs aux constructions à usage touristique ;
- l'introduction d'une législation autorisant la délivrance de titres de propriété individuels aux ayant-droits de terres collectives ;
- le développement et le financement des infrastructures, notamment, dans la production d'énergie électrique et le développement des concessions dans tous les domaines en faveur du privé ;
- la création dans les universités, des filières de formation adaptées aux marchés de l'emploi touristique ;
- le développement des langues d'investissement touristique.

Ainsi, on peut réellement dire que le Tourisme est catalyseur de nombreux secteurs d'activités au Mali, particulièrement, l'artisanat.

2.7. Le Tourisme catalyseur de l'artisanat et réciproquement

Le développement du secteur du tourisme favorise la promotion de l'artisanat au Mali. Les touristes achètent les produits artisanaux de tous genres (poterie, vannerie, maroquinerie, tissage, sculpture sur bois etc.) etc.) et en différents types. Les souvenirs achetés constituent pour la plupart des produits artisanaux (locaux et industriels). En haute saison touristique, les ventes des produits artisanaux prennent de l'envol au niveau des grands sites touristiques (pays dogon, Djenné, Tombouctou, Gao, etc.). Les touristes achètent à des coûts souvent très élevés qui constituent une véritable source de revenu pour nos artisans.

Les souks de l'artisanat de sangha au pied sur les flancs et au pied de la « falaise » dogon, sont devenus les deuxièmes pourvoyeurs de revenus de recette de cette commune rurale. Ils sont devenus des arrêts incontournables de nos visiteurs, qui ont fait de l'artisanat, leur première dépense, après les prestations touristiques.

2.8. L'Artisanat première dépense touristique au Mali

Les touristes internationaux achètent des produits de l'artisanat Malien, notamment ceux de l'artisanat d'art. Le montant des achats s'élève annuellement à des centaines de millions de FCFA. Après les dépenses liées aux prestations touristiques comme les transports, l'hébergement, la restauration et les circuits et animations touristiques, ces achats d'objets artisanaux, constituent les dépenses les plus importantes des touristes.

Le Tourisme devient ainsi une des principales sources de revenus pour les populations des régions visitées. Dans des grands sites touristiques comme Mopti et le pays dogon la fréquentation touristique et les achats des touristes constituent le baromètre économique : baisse de la fréquentation touristique, baisse notable des recettes des artisans. La manque à gagner peut entraîner des conséquences dramatiques dans la mesure où ces recettes sont parties intégrantes des revenus sur lesquels comptent les populations pour améliorer les conditions de vie.

L'artisanat est ainsi devenu une activité vitale pour les populations surtout en milieu rural où il vient juste après l'agriculture. Une agriculture encore pratiquée pour essentiellement l'autoconsommation et qui reste très tributaire des aléas climatiques.

Pour fidéliser la clientèle touristique qui achète plus cher les produits artisanaux (deux à trois fois plus cher), les artisans doivent redoubler d'adresse, de talent et d'imagination pour offrir des produits de qualité notamment améliorer la finition de leurs productions.

Le Tourisme devient ainsi, un des catalyseurs de l'artisanat, de la qualité et de la diversification de sa production.

2.9. Le Tourisme catalyseur de la production artisanale

Le Tourisme est en effet un véritable catalyseur de la production artisanale du Mali. Il contribue de ce fait, à améliorer et diversifier la qualité et la quantité de la production, à mieux professionnaliser le secteur.

Ainsi, au Mali face à l'affluence des visiteurs, les artisans ont redoublé d'intelligence pour proposer des produits de plus en plus diversifiés et de qualités meilleures. Cela a joué sur le choix de la matière première et sur celui des types de produits.

Ainsi, l'artisanat à partir des produits de la récupération a connu sur les grands sites touristiques comme le pays dogon, Mopti et Djenné, une impulsion nouvelle.

Pour illustrer ce cas de la récupération, on peut citer les femmes artisanes de Djenné, qui récupèrent les objets plastiques (vieilles chaussures, ustensiles de ménage et des seaux en plastique) pour fabriquer des parures en plastique comme les bracelets, les bagues et autres colliers.

Pour à la fois mieux affiner la qualité de leurs produits, produire en séries, en plus grand nombre et mieux préserver leur santé, ces femmes ont décidé de transférer leurs petits ateliers de production hors du cadre familial dans des fours que seront ouverts hors de la ville de Djenné. Cette action sera soutenue par le projet ST- EP (sustainable Tourism and Elimination Poverty) Tourisme durable pour la réduction de la pauvreté. C'est dire que le Tourisme contribue effectivement à lutter contre la pauvreté.

Au pays Dogon, la récupération des déchets d'objets métalliques qui permet à de jeunes artisans de réaliser des objets représentant les danseurs du Kanaga (danse rituelle des dogons), des masques et autres images de la vie quotidienne des dogons.

Dans le même chapitre de l'amélioration de la qualité des productions artisanales et dans le domaine du textile traditionnel du coton et de la teinture, du fait de l'exigence de la clientèle, les artisans Maliens redoublent aujourd'hui d'initiatives pour améliorer la qualité, par un choix plus judicieux du textile de la qualité de la teinture, des images illustrant les produits et une meilleure production en série.

Ainsi l'amélioration quantitative et qualitative de la production artisanale a eu pour conséquence un achat de plus en plus massif de la production par les touristes tant résidents que non-résidents. Cela a contribué non seulement à enrichir directement et indirectement une frange importante des populations de nos sites touristiques, mais aussi à mieux promouvoir l'artisanat, à faire connaître la réputation de notre production artisanale non seulement dans la sous-région, mais aussi à travers le monde.

C'est le cas de notre teinture sur tissu basin chez tous nos voisins comme le Burkina, et celui de notre maroquinerie, notre textile (bogolan) et notre bijouterie à travers le monde.

2.10. Le Tourisme, facteur de production de l'artisanat

De tout temps, le Tourisme a contribué à la promotion de l'artisanat Malien qui est considéré comme un produit touristique. Cette réalité est bien comprise par nos autorités chargées de la promotion du secteur et provient de la nature même de notre offre touristique. Celle-ci est en effet une offre essentiellement culturelle et l'artisanat n'est qu'une des expressions matérielles de la culture.

Ainsi dans toutes nos missions de promotion, au niveau national et international, les produits artisanaux, notamment de l'artisanat d'art, ont servi de support pour vendre notre destination. Il s'agit de matériels comme les couvertures tissées en coton et en laine, la poterie, la maroquinerie, le bogolan, etc. En outre, dans nombre de ces salons de Tourisme particulièrement ceux d'Europe et Amérique du nord, nos stands ont disposé d'ateliers de démonstration de nos artisans et des espaces ont été ouverts à ceux-ci pour exposer et vendre leurs produits.

Ces actions ont réellement contribué à promouvoir l'artisanat Malien à travers le monde, et réciproquement, l'attractivité de notre destination est certainement due entre autres à la qualité et à la réputation de son artisanat.

Des corps des métiers artisanaux comme l'alimentation, l'ameublement, la transformation des métaux et la construction métallique, l'habillement, le cuir et le textile, ont connu un sérieux bon en avant, avec l'explosion de la construction hôtelière, des établissements de restauration et de loisir au Mali de ces cinq dernières années.

Conformément aux recommandations des états généraux de l'artisanat et du Tourisme initié par le Ministère de l'Artisanat et du Tourisme en vue de créer une synergie entre les deux activités, les promoteurs hôteliers ont équipé et décoré leurs établissements avec des produits de l'artisanat local comme des meubles métalliques, en bois et en cuivre, et pour l'habillement du personnel, les tissus locaux confectionnés par nos artisans ,etc.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de promotion de l'artisanat, le département de tutelle des deux secteurs a encouragé les autres départements sectoriels à équiper autant que possible en produits de l'artisanat local. C'est le cas du département de l'éducation nationale dont entre autres, l'ameublement (tables- blancs) et d'autres besoins matériels sont satisfaits par l'artisanat.

Les ateliers de confection des produits artisanaux d'arts et utilitaires sont aussi des curiosités touristiques très appréciés par les visiteurs au Mali : les maison des artisanats, les villages artisanaux, les chantiers de construction traditionnelle de pirogues, barges de tailles variables adaptées à la navigation dans le delta central nigérien Mopti, ville touristique sur les ilots créés par le fleuve Baní, ces chantiers font parties des curiosités touristique.

III. COMMERCE

3.1. Principales mesures du système

Le Mali est un membre actif de l'organisation de la coopération Islamique (OCI) et participe à ce titre à ses diverses activités tout aussi bien à travers les rencontres au sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement qu'au niveau des réunions ministérielles annuelles ainsi que les différentes manifestations économique-commerciales sous forme de foires et autres forums.

Le projet d'accord SPC-OCI portant instauration d'un Système de Préférences Tarifaires sur les échanges commerciaux entre les Etats membres de l'OCI, a été soumis au Mali pour appréciation en 2009. Il a fait l'objet d'analyse par les services techniques du Ministère du Commerce à l'issue de laquelle l'esprit des articles 94, 95 et 96 du traité de l'UEMOA dispose qu'à partir de l'entrée en vigueur de son Tarif Extérieur Commun (TEC UEMOA), effectif dès le premier janvier 2000 et qui a consacré l'union douanière entre ces membres, la négociation et la conclusion de tout accord commercial entre l'espace ainsi intégré et une entité non membre relève de la compétence exclusive de son instance diligente.

C'est dans le respect de ces dispositions pertinentes d'une organisation dont il est membre à part entière que le Mali, tout en affirmant son adhésion à priori au SPC-OCI a demandé en son temps à l'OCI à titre de réaction au projet de prendre attache avec la commission de l'UEMOA sur la question.

Par la lettre N° 060/AMR/20/2011 du 21 mars 2011, l'Ambassade du Mali à Riyad en Arabie Saoudite a informé le Gouvernement du Mali de l'entame des discussions entre l'OCI et l'UEMOA pour l'adhésion des Etats membres de cette dernière au Système de Préférences Commerciales SPC - OCI.

Ce qu'il faut souligner, c'est que l'appartenance des huit (08) Etats membres de l'UEMOA à l'OCI est un atout sur lequel les négociateurs des deux organisations peuvent s'appuyer pour parvenir à un accord plus rapide.

Aussi, face à la perspective de l'entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO prévue pour janvier 2015, consacrant ainsi la naissance d'une Union Douanière impliquant tout l'espace Ouest Africain, la question est de savoir si cette nouvelle donne s'avérera un facteur d'accélération ou au contraire de ralentissement de l'aboutissement du processus de négociation UEMOA-OCI.

Il est souhaitable que ce soit la première hypothèse qui se réalise en mettant notamment en avant les principes du commerce international qui favorise plutôt la mise en harmonie des accords commerciaux régionaux d'une manière générale et particulièrement ceux conclus entre les pays en développement.

Outre les efforts en cours, les autres mesures supplémentaires à prendre pour une implication active du secteur privé dans les efforts de coopération économique sous l'égide du COMCEC sont :

- accompagner le secteur privé à travers le renforcement des capacités pour une meilleure participation aux négociations commerciales ;
- mettre en place un système de financement mieux adapté au développement des échanges commerciaux.

3.2. Difficultés rencontrées

Le Mali, membre originel de l'OMC depuis le 31 mai 1995, a en dépit de ses moyens financiers, participé à certaines activités de cette organisation dont les principales sont les suivantes : les notifications, les examens de politiques commerciales, le suivi des accords commerciaux multilatéraux.

Pays moins avancé, le Mali a rencontré beaucoup de difficultés entre autres : le besoin de renforcement des capacités des agents en charge de la question, l'insuffisance de ressources humaines pour l'animation de la question, manque de formation des agents sur les accords commerciaux multilatéraux, manque de ressources humaines qualifiées pour les négociations, manque d'outils informatiques pour les Centres de Références et les Points Nationaux d'Informations (PNI), l'interconnexion des Centres de Références.

A cet effet, nous sollicitons la formation des cadres chargés du suivi des questions de l'OMC notamment sur les mesures de défense commerciale, le renforcement des capacités pour le suivi des négociations, la formation des agents sur les accords commerciaux multilatéraux, l'équipement du centre de référence OMC et les PNI (OTC, AGCS, ADPIC) en outil informatique et assurer la connexion à haut débit pour internet, l'interconnexion des Centres de Références.

3.3. Mécanismes de financement

Le mécanisme de financement du commerce repose sur les activités classiques de crédit propres aux banques commerciales qui sont au nombre d'une dizaine au Mali.

A côté du système bancaire, l'Etat Malien dans sa volonté de réduire le poids du commerce informel dans l'économie nationale, a mis en œuvre une politique de financement à travers la mise sur pied d'un projet d'appui aux commerçants détaillants. L'objectif du projet d'appui aux commerçants détaillants est de faciliter leur passage du secteur informel vers le secteur formel gage de l'émergence d'une économie moderne plus efficiente.

Concernant l'existence ou non de politiques/programmes spécifiques en vue d'une meilleure utilisation des services de financement du commerce offerts par la Société Internationale Islamique de Financement du commerce (SIFC) pour les hommes et femmes d'affaires, il n'en existe pas pour l'instant ou du moins de manière significative.

L'approche de financement reposant sur le concept de finance Islamique est encore peu connue au Mali bien que le pays soit musulman à plus de 90%. Ce mode de financement doit être encore limité à un cercle restreint d'initiés. Pour que les hommes et femmes d'affaires Maliens puissent exploiter ce créneau, il faut une plus grande campagne d'information et de sensibilisation à l'endroit du monde des Affaires sur les facilités et autres avantages spécifiques qu'il comporte.

3.4. Institut de Normalisation de la Métrologie des Pays Islamiques (INMPI)

Pour améliorer la visibilité de l'INMPI et ses services dans les Etats membres, il faut :

- assurer la participation des Etats membres aux activités de l'INMPI,
- harmoniser le système de métrologie des Etats membres,
- mettre en place un système de normalisation et de métrologie respectant les normes internationales,
- adopter les normes de l'INMPI comme norme nationale,
- participer aux activités de comparaison inter-laboratoire organisées par l'INMPI,
- organiser des journées de sensibilisation sur les activités de l'INMPI auprès des consommateurs, du secteur privé et de l'administration publique,
- faire la promotion des services offerts par l'INMPI aux Etats membres et le renforcement des capacités.

IV. TRANSPORT

Le Mali est un pays continental, fortement dépendant de ses échanges avec l'extérieur. Limité au nord par le désert du Sahara, l'essentiel des échanges internationaux se fait par les corridors terrestres de l'ouest et du sud, le transport aérien n'intervenant que pour moins de 3%.

4.1. Transport multimodal

Le Mali n'a pas de façade maritime, mais il dispose d'entrepôts dans les principaux ports de la côte ouest africaine : Nouakchott, Dakar, Conakry, Abidjan, Tema, Lomé et Cotonou. Il a ratifié la Convention internationale relative au droit des pays sans littoral et des petits pays

insulaire à jour de la mer signée à New York en 1965 et renforcée par celle de Kyoto et de Kyoto révisée. Malgré l'intérêt du transport multimodal pour le Mali, il est peu développé.

➤ **L'établissement des corridors de desserte**

Outre le rôle primordial qu'il joue dans l'économie nationale, le secteur des transports a également un rôle de désenclavement extrêmement important dont dépend l'approvisionnement du pays. Au niveau continental, la route transafricaine n° 5 Dakar - N'Djamena traverse le continent de l'ouest vers l'est et passe de Dakar par Bamako, Ouagadougou et Niamey.

Afin d'avoir accès à la mer, les corridors suivants sont utilisés par le Mali :

- Mali-Mauritanie : la route de Bamako-Nouakchott avec une longueur de 1 430 km ;
- Mali-Sénégal : la route de Bamako-Dakar avec une longueur de 1 428 km et la ligne de chemin de fer Bamako-Dakar avec une longueur de 1286 km ;
- Mali-Côte d'Ivoire : la route Bamako-Abidjan longue de 1 225 km ;
- Mali-Guinée : la route Bamako-Conakry longue de 980 km, Conakry est donc le port maritime le plus proche de la capitale du Mali ;
- Mali-Ghana : la route Bamako-Tema longue de 1 973 km ;
- Mali-Togo : la route Bamako-Lomé avec une longueur de 1967 km ;
- Mali-Bénin : la route Bamako-Cotonou bien que très peu utilisée, a une longueur de 2114 km.

L'analyse de la compétitivité des corridors de transit se situe donc au niveau de la qualité, de la célérité, du coût des prestations portuaires, mais aussi et surtout des efforts des autorités des pays de transit à regrouper les services impliqués dans les opérations de transit, à alléger les procédures de chargement /déchargement, à réduire les documents au strict nécessaire, à endiguer les tracasseries routières.

En d'autres termes, de veiller à l'application correcte des accords et conventions sous régionaux et internationaux en matière de commerce, de transport et de transit.

➤ **Les Ports secs**

Il s'agit de créer « des plateformes logistiques », espaces spéciaux sur le territoire national où s'exerce la totalité de l'Autorité Publique, pour en faire des « stations douanières intérieures » dont le rôle est de faciliter le stockage, le conditionnement et le transport sous douane de produits ayant une importance stratégique pour l'importation et l'exportation.

Il s'agit des projets de ports secs de Sikasso, le port sec de Kayes, le port sec de Gao, le port sec de Naréna, le port sec de Nara et le port sec de Gogui. Les ports secs gèrent les échanges qui sont en dehors du maritime, donc se situant sur la terre ferme : ce sont des lieux aménagés pour assurer une liaison entre les voies de transports maritimes ou fluviales et les voies terrestres ou aériennes.

Lieux de convergence des grands axes du réseau routier et ferroviaire à l'échelle sous-régionale, ils sont intimement liés à la promotion du transport direct. C'est ainsi qu'ils participent, par leur implantation, aux mesures d'accompagnement du développement des collectivités territoriales, pouvant servir de centre de gravité des connexions reliant les ports maritimes aux pays de l'hinterland. Ces projets seront réalisés et gérés dans le cadre du Partenariat Public Privé.

Le secteur privé intervient dans la fourniture des services et des moyens de transports et en tant que prestataire dans l'exécution des travaux d'infrastructures de transport.

➤ **Le transport ferroviaire**

Il repose sur une ligne unique qui relie Dakar à Bamako (1 286 km) dont 642 km au Mali et qui dessert 24 gares dans le pays. Il est évident aujourd'hui que le chemin de fer Dakar-Bamako devra être réhabilité et, par la même occasion, modernisé d'où la nécessité urgente de la mise en œuvre de l'option institutionnelle retenue dans le cadre de l'exploitation du chemin de fer Bamako-Dakar.

Les projets d'interconnexions régionales étudiés par la CEDEAO et l'UEMOA constituent aussi une perspective à long terme digne d'intérêt, ainsi que le développement de lignes pour l'exploitation de gisements miniers à travers la réalisation des actions ci-après :

- l'étude APS-APD Bamako-Bougouni, Kankan-Conakry (1085 km), les bretelles Sagabari-Kouroussa (200 km) et Kankan-Kourémalé (144 km);
- la construction de la ligne Bamako-Bougouni-Sikasso-Ouangolodougou (569 km) en écartement standard ;
- la construction de la ligne Bamako-Bougouni-Bobo-Dioulasso;
- l'axe Dori-Ansongo (210 km) de la Boucle ferroviaire Cotonou-Niamey-Ansongo-Kaya-Ouagadougou-Abidjan.

4.2. Application du règlement N°14/2005/CM/UEMOA

Dans la perspective de l'application des dispositions du Règlement N°14/2005/CM/UEMOA du 16 décembre 2005 relative à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises dans les Etats membres de l'UEMOA plusieurs actions ont été entreprises permettant d'accompagner la mise en œuvre de cette réglementation communautaire.

Malgré tout, l'application dudit Règlement relatif à l'harmonisation des normes et des procédures de contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises, connaît des difficultés liées à la vétusté du parc de transport commercial avec une moyenne d'âge de 16 ans.

Pour répondre aux exigences d'un transport moderne, rentable et efficace dans le cadre de l'intégration sous régionale, il convient de le rajeunir. Mais le problème réside en effet dans le financement destiné aux gros investissements.

Le renouvellement du parc de véhicules permettra un allègement des conditions de travail des acteurs et une amélioration de la qualité du service qu'ils fournissent en offrant un service moins coûteux mais plus confortable. Il s'inscrit aussi pleinement dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière et l'impact sur les changements climatiques.

Dans le cadre de la poursuite de son programme de développement des modes de transport afin d'assurer l'approvisionnement du pays à moindre coût, le Gouvernement du Mali souhaite renforcer sa coopération avec l'OCI dans le domaine des transports.

DEUXIEME PARTIE : AUTRES DOMAINES CONNEXES

V. LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Investir dans le développement humain afin d'améliorer les conditions de vie de la population, a été une des préoccupations majeures de toutes les autorités Maliennes. C'est ainsi que depuis plus d'une décennie, le Gouvernement du Mali a placé la lutte contre la pauvreté au cœur de sa politique de développement. Cette volonté s'est manifestée à travers la mise en œuvre de trois générations de document cadre de réduction de la pauvreté. Il s'agit de :

- du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 2002-2006 ;
- du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté 2007-2011 ;
- du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté 2012-2017.

Tous ces documents cadre de réduction de la pauvreté avaient des objectifs de croissance, de redistribution des fruits de la croissance, de réduction de la pauvreté, d'accès aux services sociaux de base, d'emploi etc. Ils constituent le cadre fédérateur des politiques et stratégies de développement et principal référentiel des Partenaires Techniques et Financiers dans leur appui au Mali.

En effet toutes les politiques et stratégies de développement du Mali sont consignées dans ce document de référence à travers les grandes thématiques comme la croissance accélérée et durable ; le développement institutionnel et la gouvernance et l'accès aux services sociaux de base.

5.1. Développement humain, éducation professionnelle

Le Mali a une grande expérience dans le domaine de l'emploi notamment l'emploi des jeunes. C'est ainsi que la première Politique Nationale de l'Emploi a été adoptée en 1998. Elle a été révisée pour prendre en compte le contexte changeant. Les programmes spécifiques mis en œuvre au Mali en rapport avec l'éducation professionnelle occupent une place de choix dans le développement économique et social du pays. En effet, le défi majeur

au Mali reste la croissance rapide de sa population (population très jeune car les moins de 16 ans représentent plus de 46% de la population totale ; et un taux de croissance de 3,6%).

Ainsi pour faire face à cette charge de l'emploi des actifs de plus en plus nombreux et de plus en plus jeunes, des programmes spécifiques ont été mis en œuvre soit par l'Administration du Mali, soit par les partenaires au développement, soit dans le cadre du Partenariat Public-Privé (Bureau de placements privés) dans le domaine de l'emploi et/ou de la formation professionnelle diplômante ; de la formation professionnelle qualifiante ; de la formation des formateurs. On peut citer entre autres:

- la formation professionnelle agricole pour une plus grande professionnalisation des acteurs ruraux ;
- la formation par apprentissage (type dual, alternance, traditionnel, formation qualifiante) ;
- le renforcement du partenariat entre les centres de formation professionnelle et les entreprises ;
- la mise en place d'une stratégie de formation des formateurs, des maîtres d'apprentissage et des formateurs endogènes ;
- le renforcement des capacités matérielles des organismes de formation ;
- l'établissement des passerelles entre les différents dispositifs de la Formation Professionnelle ;
- la mise en place d'un système de suivi et d'insertion des certifiés ;
- la facilitation de l'accès des femmes et des filles aux Formations Techniques et Professionnelles et aux carrières scientifiques;
- la facilitation de l'accès des couches vulnérables aux Formations Techniques et Professionnelles;
- la mise en place d'une stratégie de professionnalisation des ressources humaines chargées du pilotage et de la gestion de la Formation Professionnelle;
- le renforcement et la rationalisation du financement de la Formation Professionnelle.

Tous ces programmes/projets/activités constituent les composantes de la Politique Nationale de l'Emploi adoptée au Mali.

La promotion de l'emploi des jeunes est élevée au rang de priorité nationale au Mali. Dans ce cadre, le Gouvernement a mis en œuvre soit avec les partenaires au développement (le BIT, la Banque Mondiale, l'UNICEF, la Coopération suisse etc.), soit dans le cadre du Partenariat Public-Privé de nombreux programmes visant à faciliter la création de plus d'emplois décents et productifs pour les jeunes notamment le Programme Emploi Jeunes (PEJ) exécuté par l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ), l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE) ; le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) ; le Programme Décennal de Développement de la Formation professionnelle pour l'Emploi (PRODEFPE). Certaines ONG qui ont pour

domaine d'intervention l'emploi, interviennent comme acteurs dans la mise en œuvre de ces programmes/projets/activités aussi.

La politique Nationale de l'emploi est opérationnalisée à travers l'emploi des jeunes avec la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ) ; les offres d'emplois et les demandes d'emplois avec l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE); l'appui aux artisans et autres corps avec le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) ; l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation (ONEF) pour l'information et l'analyse du marché de l'emploi.

L'approche Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) est appliquée pour mieux cibler les régions et populations pauvres ; pour renforcer le volet formation et apporter aux participants les compétences et l'expérience, qu'ils n'ont pas pu acquérir dans le système de formation initiale notamment pour les jeunes déscolarisés et non scolarisés.

5.2. Etat de la Pauvreté

La pauvreté a un caractère multidimensionnel : la pauvreté monétaire, la pauvreté des conditions de vie et la pauvreté de potentialités. La pauvreté monétaire et la pauvreté des conditions de vie sont régulièrement évaluées au Mali par le dispositif statistique national qui donne la mesure officielle de la pauvreté.

✓ Pauvreté monétaire

La pauvreté monétaire est évaluée à travers l'incidence ou le taux de pauvreté. Elle est mesurée par le pourcentage de la population dont les revenus ou les dépenses de consommation par habitant se situent en dessous du seuil de pauvreté.

En 1990, on estimait que 69,3 % de la population Malienne étaient pauvres ; les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) visent à réduire de moitié cette proportion : la cible pour 2015 s'établit ainsi à 34,7% de la population.

Selon l'INSTAT, le seuil de pauvreté a été estimé à 172 000 FCFA par tête et par an en 2011 contre 165 000 FCFA en 2010 au Mali. Selon l'Observatoire du Développement Humain Durable et la Lutte Contre la Pauvreté (ODHD/LCP) notamment dans son étude sur les impacts de la crise socioéconomique et politique de 2012 sur les OMD au Mali (mars 2013), l'incidence de la pauvreté monétaire est estimée à 42,7 % en 2012 contre 41,5% en 2011. Cette augmentation est en relation avec les performances économiques réalisées sur la période. Il s'agit notamment de la faible valorisation des activités et des produits agricoles.

✓ Pauvreté des conditions de vie

La pauvreté des conditions de vie (manque d'eau, d'électricité, d'éducation, de santé, d'emploi, du logement, etc.) est une réalité au Mali. Selon les résultats de l'Enquête Modulaire Permanente auprès des Ménages (EMOP 2013), le taux brut de scolarisation (1^{er}

cycle fondamental) s'est établi à 74,0% en 2013 contre 79,8% en 2011, soit une baisse de 5,8 points de pourcentage.

Le taux d'accès à l'électricité pour les ménages est de 24,6% en 2013 contre 33,1% en 2011, soit une baisse de 8,5 points de pourcentage. En 2013, 78,9% des ménages ont accès à l'eau potable contre 80,9% en 2011, soit une baisse de 2 points de pourcentage.

Par ailleurs, il a été noté un léger progrès pour certains indicateurs en 2013. Le taux de morbidité qui était d'environ 22,3% en décembre 2012, est ressorti à 21,9% à fin 2013. Le taux de chômage (au sens du BIT), s'est situé à 10,8% en 2013 contre 6,9% en 2011. La proportion des ménages propriétaires de leur logement est de 73,9% en 2013 contre 73,2% en 2011.

VI. POLITIQUE MONETAIRE

L'Indice 50 de la Charia S&P/OCI COMCEC a été lancé lors d'une conférence de presse, tenue le 22 juin 2012, à Istanbul, Turquie. L'indice a été conçu par Standard & Pauvres (S&P), en partenariat avec le Forum des Bourses de l'Organisation de Coopération Islamique (OCI).

Pour améliorer la lisibilité de cet indice aussi bien dans les Etats membres que dans le monde entier, nous proposons la promotion des banques islamiques. Cela permettra le développement des entreprises conformes à la Charia et par conséquent celui de la finance islamique. Ce qui permettra à l'indice de s'imposer sur tous les marchés financiers.

Aussi faudrait-il former les financiers de certains pays membres, tels que ceux de l'Afrique subsaharienne en finance islamique en général et dans le domaine des marchés financiers islamiques en particulier.

Le renforcement des flux de capitaux entre les pays membres du COMCEC passe par :

- la promotion des banques et des institutions de microfinance islamiques ;
- l'amélioration du climat des affaires dans les pays membres ;
- la signature des accords de coopération entre pays membres.

6.1. Inclusion financière

Malgré la mise en œuvre de la plupart des recommandations du plan d'action 2007-2012, le taux de bancarisation est resté faible à 17,08% contre un objectif de 20%. Les banques ont pris certaines mesures comme la mensualisation des frais de tenue de compte, la suppression des frais de gestion des comptes d'épargne, ainsi que la suppression des frais d'ouverture des comptes. L'interfaçage entre SICA-UEMOA et les systèmes d'information a été réalisée dans l'ensemble des banques, ainsi que le début de l'interfaçage entre STRAR-UEMOA et SIB. Aussi le Comité Monétaire National (CMN) a réalisé des activités relatives à la promotion des GAB/DAB, à la promotion de l'interbancaire et à la désignation des agents habilités à représenter les établissements au sein du CMN.

Les administrations financières de l'Etat ont mis en œuvre des diligences relatives au paiement par chèque, carte ou virement bancaire, toute transaction d'un montant supérieur ou égal à 50 000 F CFA, au paiement des bourses et des aides scolaires par carte bancaire et à la participation du Trésor à SICA et STAR-UEMOA.

La BCEAO a adopté une stratégie de développement du mobil banking qui s'articule autour des axes principaux suivants :

- la mise en œuvre d'un cadre juridique régissant la monnaie électronique et favorisant le développement des services financiers mobiles ;
- l'instauration d'un dialogue entre les banques et les autres acteurs impliqués dans les activités de services financiers mobiles ;
- le développement de l'utilisation des services financiers mobiles par les administrations publiques ;
- la mise en œuvre de programme d'éducation financière et de protection des consommateurs.

Le nombre de titulaires de comptes bancaires est passé de 857.434 en 2012 à 1.070.180 en 2013, soit une hausse de 24%. Ainsi le taux de bancarisation au sens strict a progressé de 1,07 point de pourcentage passant de 5,27% en 2012 à 6,34% en 2013. Le nombre de titulaires de comptes dans les SFD qui s'établissait à 1.149.960 en 2012 est passé à 1.811.911 en 2013, soit une progression de 57,56%. Ainsi, le taux de bancarisation élargi aux SFD a passé de 12,33% en 2012 à 17,08% en 2013 et le taux de bancarisation élargie aux EME (orange money) s'établit à 24,91% en 2013 contre 17,08% en 2012.

Pour ce qui est du domaine de la monnaie électronique, le nombre de clients détenant un compte orange money est passé de 530.544 en 2012 à 1.320.564 soit une augmentation de 148,9%. Le nombre de Terminaux de Paiement électronique est passé de 27 en 2012 à 21 en 2013 suite à la résiliation de certains contrats en raison de la crise socio politique. Le nombre de Guichets Automatiques de Banque (GAB) reliés à orange money est passé de 10 en 2012 à 12 en 2013. La Banque de Développement du Mali (BDM) en partenariat avec la Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA) a lancé en mars 2011 le projet de monnaie électronique dénommé « Mobicash ».

Concernant la monétique interbancaire régionale, toutes les banques sont connectées au réseau GIM-UEMOA à l'exception de la BICIM dont la connexion est prévue pour 2014. Le Mali compte ainsi 324 GAB à fin 2013 contre 285 en 2012, soit une hausse de 13,7%. L'interbancaire monétique a aussi significativement évolué avec sept (7) banques qui ont des TPE qui acceptent les cartes du réseau GIM-UEMOA. Soixante-douze (72) TPE sont installés à ce jour dont 9 en 2013. Les difficultés vont du non-respect des termes du contrat par certains commerçants (surfacturation) à la réticence quant au paiement des frais de maintenance des TPE.

Les services financiers par téléphone offerts par orange money sont : le paiement des factures d'Orange, les transferts internationaux (en réception), le paiement marchand (restaurant), le transfert intra-UEMOA (Mali, Sénégal, Côte d'Ivoire), le paiement des factures de certaines sociétés (SOMAGEP, Canalsat, Orange Mali post payé). De nombreux services via SMS sont offerts par plusieurs établissements bancaires (alerte client, consultation de solde etc.)

En vue de réaffirmer son engagement en faveur de la promotion de l'inclusion financière au sein de l'Union, la BCEAO a pris au cours de la période récente plusieurs initiatives au nombre desquels il y'a la signature d'un accord cadre de partenariat avec United Nations Capital Développement Fund (UNCDF) dans le but d'élaborer une stratégie d'inclusion financière à l'échelle de l'Union et l'organisation d'un atelier de réflexion à Dakar du 14 au 16 avril 2014 pour procéder à un état des lieux de la situation actuelle de l'inclusion financière.

En ce qui concerne les perspectives, les actions entamées pour la mise en place de la stratégie régionale d'inclusion financière seront poursuivies. A cet égard, les prochaines étapes du processus prévoient entre autres :

- le recrutement d'un consultant qui aura la charge de l'élaboration du rapport sur la stratégie régionale d'inclusion financière à partir d'une méthodologie reposant sur l'approche MAP ;
- la production du rapport provisoire sur la stratégie régionale d'inclusion financière, sa présentation et sa soumission au conseil des ministres de l'UMOA.

6.2. Marché des capitaux

Le développement du marché régional des capitaux est entravé par l'inexistence d'un marché secondaire structuré et profond, assurant la liquidité des titres, notamment pour les investisseurs non-bancaires. D'où l'autorisation donnée par le Conseil des Ministres de l'UMOA, lors de sa session du 10 mai 2012 à Lomé, à la BCEAO de créer une Agence communautaire pour aider les Etats membres à mobiliser sur les marchés de capitaux les ressources nécessaires au financement de leurs politiques de développement économique, à des coûts maîtrisés.

➤ Objectifs et principales missions de l'Agence

L'Agence UMOA-Titres est chargée, sur la base des besoins exprimés par les Etats, d'identifier les modalités les plus appropriées pour mobiliser les ressources financières nécessaires sur les marchés régionaux et internationaux de capitaux. Ces modalités sont proposées à chaque Trésor national qui arrête les décisions à prendre à cet effet.

L'Agence apporte son assistance aux Trésors nationaux pour le renforcement de leurs capacités, la détermination et la formulation de leurs besoins, la programmation et la

coordination de leurs interventions, la promotion des titres publics auprès des investisseurs nationaux, régionaux et internationaux, ainsi que la gestion opérationnelle des émissions.

De manière spécifique, les principales missions de l'Agence sont :

- assister les Trésors nationaux dans l'élaboration de leurs stratégies d'émission sur le marché, notamment dans la définition des caractéristiques des titres à émettre sur la base des besoins de financement de l'Etat, de la demande des investisseurs, des évolutions macroéconomiques attendues et de l'exigence de soutenabilité des finances publiques des pays ;
- coordonner les programmes d'émissions des Etats membres de l'UMOA ;
- promouvoir les titres de la dette publique auprès des investisseurs nationaux, régionaux et internationaux, en complément des actions initiées par les Trésors nationaux dans ce domaine. L'Agence assiste les Trésors nationaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de promotion de leurs émissions de titres ;
- structurer des émissions communes à plusieurs Etats membres de l'UMOA pour le financement de projets communautaires ou d'intérêt partagé ;
- assurer la gestion opérationnelle des émissions sur le marché régional par l'organisation matérielle des émissions de titres pour le compte des Trésors nationaux et le suivi de leur dénouement ;
- assister les Trésors nationaux pour leurs interventions sur le marché international, par l'organisation à leur demande, des émissions de titres (obligations en devises) pour leur compte et le suivi des échéances y relatives.

➤ **Expérience en matière d'instruments de la finance islamique**

Le Mali avec une population à environ 95% musulmane, ne dispose d'aucune institution de finance islamique, ce qui fait que le pays n'a connu jusqu'à aujourd'hui aucune émission de titres islamiques. Mais avec l'expérience de son voisin sénégalais qui a lancé en juin-juillet 2014 des Sukuk pour un montant de 100 milliards de F CFA (152 millions d'euros), le Mali ou plus généralement l'espace UEMOA est prêt à tenter l'expérience d'émission de titres islamiques. Pour cela, il aura besoin de l'accompagnement des autorités financières islamiques, en termes de formation et d'appui/conseil.

➤ **Les actions menées par la Banque Centrale dans le cadre du renforcement de la stabilité du secteur financier**

Les principales actions sont les suivantes :

- organisation des réunions statutaires du Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA (CSF-UMOA) ;
- suivi des risques au sein du système bancaire ;
- mise en place du Fonds de Garantie des Dépôts des institutions financières dans l'UMOA ;
- aménagement du dispositif prudentiel applicable aux établissements de crédit de l'UMOA;

- autorisation des établissements financiers à caractère bancaire à recevoir des dépôts de fonds du public ;
- mise à jour de la législation sur le contentieux des infractions à la réglementation des relations financières extérieures ;
- mise en place d'un cadre juridique spécifique de traitement des comptes dormants dans l'UEMOA ;
- amélioration du cadre réglementaire et du dispositif de gestion des systèmes de paiement ;
- relecture des textes juridiques relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- mise à jour du cadre réglementaire relatif aux opérations de pension livrée ;
- mise en place des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) ;
- finalisation des textes relatifs à la politique monétaire.

➤ **Renforcement des capacités**

Le renforcement des capacités humaine et institutionnelle de la Banque Centrale est réalisé à travers des séminaires tenus aux plans national et régional, surtout en ce qui concerne le domaine des Structures Financières Décentralisées (SFD). La BCEAO prend part également à des sessions de formation au niveau international, ainsi qu'à l'animation des cours au Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG).

Au cœur de la politique de renforcement de capacités de la BCEAO, se trouve le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB) qui couvre les volets relatifs aux actions de formation en faveur, d'une part, du personnel de la BCEAO et, d'autre part, des agents des administrations économiques et financières ainsi que des établissements de crédit de l'Union et des banques centrales partenaires.

Le Centre a mis en œuvre des cours et séminaires en présentiel et par visioconférence. Elle réalise aussi des actions de formation décentralisées dans les sites distants. Les thématiques développées au cours de ces sessions concernent principalement les métiers de la Banque Centrale.

Par ailleurs, une partie de la formation du personnel se déroule sous forme d'inscriptions d'agents de la BCEAO à des stages et formations organisés par d'autres institutions ou organismes de formation.

Au titre des activités spécifiques, visant à améliorer les capacités et les performances opérationnelles des agents de la BCEAO, le COFEB organise des conférences-actualité sur des thèmes ayant un lien avec le métier de banquier central, animé par d'éminents experts du monde entier.

Une autre action menée au titre du renforcement de la culture économique des agents de la Banque est la création et la diffusion, à l'intention des agents de la BCEAO, d'une publication dénommée « Les Précis du COFEB ». Il s'agit de documents synthétiques et didactiques sur

certaines thèmes en lien direct avec les principaux métiers de la BCEAO et/ou les principaux thèmes économiques et financiers récurrents dont la maîtrise est jugée indispensable par l'ensemble du personnel de la Banque. **L ET ADMINISTRATION DE LA**

Dans le cadre du renforcement du partenariat extérieur, en vue de diversifier les formations dispensées et relever significativement le niveau de l'offre, le COFEB a entrepris des démarches en vue de développer un partenariat avec des institutions de formation de renom en France et en Grande Bretagne. L'objectif recherché est de mettre à la disposition du public cible (personnel de la BCEAO et des cadres des établissements de crédit de l'UMOA), des produits de formation de qualité conformes aux standards internationaux.

Dans ce cadre, un protocole d'accord de coopération a été signé avec HEC-Paris, le 13 décembre 2012 à Dakar. Les diligences relatives à la matérialisation des projets de coopération avec les autres écoles se poursuivent. De même, le COFEB poursuit la formalisation des partenariats avec les instituts de formation des autres banques centrales et des institutions financières internationales (Institut Bancaire et Financier International (IBFI) de la Banque de France et Bank Al Maghrib).

VII. AGRICULTURE

Le Secteur du Développement Agricole du Mali est régi par la Loi d'Orientation Agricole (LOA) du 5 septembre 2006 qui, dans ses premiers articles demande de doter notre pays d'une Politique de Développement Agricole (PDA) en remplacement du pilotage et de la gestion du secteur Agricole qui était assuré au moyen de plus de 25 documents de politiques et stratégies sous sectorielles et de plusieurs autres stratégies sectorielles (santé, éducation, etc.).

Ainsi la PDA adoptée en Conseil de Ministre le 1^{er} août 2013 a pour outil de planification stratégique, le Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA) en cours de validation. Ces deux documents fédèrent l'ensemble de politiques, stratégies, schémas, programmes et projets du secteur du développement rural. Ils devront à terme concourir à faire du Mali une puissance agricole respectueuse de l'environnement.

Les principaux défis auxquels fait face notre pays pour attirer les Investissements Directs Etrangers (IDE) agricoles restent et demeurent les éléments ci-après : l'une des principales caractéristiques du secteur Agricole est l'existence d'exploitations Agricoles familiales de taille réduite. Ces exploitations se caractérisent par leur faible niveau de modernisation, la pratique de techniques de production extensives et peu liées aux marchés.

Les principales faiblesses et menaces qui pèsent sur le développement du secteur Agricole sont :

- la forte vulnérabilité par rapport aux aléas climatiques ;
- la faible performance des exploitations Agricoles ;
- un faible niveau d'alphabétisation des producteurs Agricoles ;

- une maîtrise insuffisante des problèmes environnementaux.

A ces contraintes s'ajoutent : la problématique de la gestion du foncier Agricole, la raréfaction et la faible qualification de la main-d'œuvre en milieu rural, la faible maîtrise de l'eau, le faible accès des producteurs au crédit, la faible capacité de gestion des organisations de producteurs, la faible valorisation des produits Agricoles, l'insuffisance de financement, l'insuffisance du système d'appui conseil et le faible niveau de formation des producteurs, la faiblesse du système d'information et de statistiques Agricoles, la fluctuation des prix et l'instabilité des revenus Agricoles, la faiblesse des échanges commerciaux avec les pays voisins.

Ces diverses contraintes ont pour conséquences :

- une sécurité alimentaire encore fragile;
- une pauvreté persistante en milieu rural;
- une aggravation de la facture d'importation pour certains produits alimentaires (lait en poudre, riz, blé, etc.).

12

Au regard des contraintes sus-évoquées et tenant compte des facteurs d'évolutions externes, les principaux défis et enjeux du secteur peuvent être résumés comme suit :

- assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'une population de plus en plus croissante dans un espace économique ouvert et concurrentiel ;
- assurer la gestion durable des ressources naturelles dans un contexte de changements climatiques profonds ;
- améliorer la productivité et la compétitivité Agricoles en vue de valoriser et de positionner les produits Agricoles maliens sur les marchés nationaux, sous régionaux et internationaux Sécurisés et
- accroître le revenu des exploitants Agricoles.

La mise en œuvre de la PDA et du PNISA contribuera à renforcer les capacités des statistiques agricoles à travers l'Enquête Agricole de Conjoncture(EAC) qui se réalise tous les ans et le Recensement Général de l'Agriculture (RGA) qui se fait tous les 10 ans, auxquels viennent s'ajouter les multiples études et activités statistiques qui se mènent régulièrement selon les besoins par les projets et programmes et les services de l'Etats pour des besoins de programmation.

Dans ce cadre, les véritables défis affrontés en matière de collecte, de compilation et de processus de statistiques agricoles demeurent l'insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières.

Les réalisations prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la PDA et du PNISA contribueront à améliorer le développement du tourisme au Mali.

L'un des principaux atouts de cette politique est les **agropoles de développement rural et périurbain** (ADRU). Les ADRU sont des pôles de croissance agricole avec la présence simultanée des fournisseurs d'intrants, de fabricants de matériels agricoles, de grandes exploitations, de fermes agro-industrielles, d'entreprises de transformation et de l'ensemble des services nécessaires au développement des synergies et des économies d'échelle.

L'Agropole est donc un lieu de concentration d'activités qui va propager la croissance économique par des effets d'entraînement sur d'autres entreprises et des effets induits. Il sera pour ce faire de façon incontestable la zone de prédilection de développement de l'écotourisme. Les produits agricoles les plus huppés sont (mangue, gomme arabique, animaux sur pied, lait, cuirs et peaux, karité, mécanisation agricole, la traversée des bovins ou Dioro, les cures salées...). Il s'agit surtout de la réalisation des infrastructures de transport, les aménagements et surtout la facilitation de l'accès aux terres à tous (cas de l'office du Niger, de l'ODRS et autres zones agricoles) où sont présents des IDE Agricoles pour le bien-être de tous (motorisation agricole, électrification rurale, aménagements hydroagricoles, développement de l'élevage, de l'aquaculture, aviculture ...).

CONCLUSION

L'artisanat et le Tourisme sont des secteurs d'activités pleinement intégrés au Mali. Cela s'explique par le fort ancrage culturel de l'artisanat Malien expression matérielle de notre culture. Et quand on sait que le produit touristique Malien est essentiellement culturel, on comprend aisément la relation intime qui existe entre ces deux secteurs. En s'accompagnant et se servant de catalyseurs, ils renforcent leur qualité et leur impact devient plus important sur notre économie.

Pour mieux marquer leur conviction à la nécessité de cet accompagnement des deux secteurs et en vue de leurs assurer une promotion plus efficace, nos autorités ont créé depuis plus d'une décennie un département chargé de l'artisanat et du Tourisme.

Ce choix politique, a contribué grandement à la promotion des deux activités tant au niveau national que sous régional et international. Il a contribué à faire de ces secteurs auparavant considérés comme non prioritaires dans la politique de développement du pays, des secteurs entrant pleinement dans les priorités nationales, tant il a été prouvé qu'ils mobilisent une forte proportion de Maliens, qu'ils ont une contribution très significative dans le Produit Intérieur Brut(PIB) Malien et sont des créateurs d'emplois.

Secteurs reconnus comme générateurs de revenus et créateurs d'emplois, le Tourisme et l'Artisanat sont reconnus par le Gouvernement et nos partenaires comme des secteurs contribuant à la réduction de la pauvreté au Mali.

De ce fait, ils sont pris en compte dans le « Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) », document fondamental et de référence de la politique de développement socio-économique du Gouvernement Malien.

Et pour illustrer cette orientation, notre partenaire, la Banque Mondiale a retenu ces deux secteurs dans le projet majeur « sources de croissance au Mali » au même titre que l'agriculture, les mines et les transports. C'est un projet, qui a consisté à mettre l'accent sur des secteurs reconnus comme moteurs du développement du pays.

Les perspectives d'un développement harmonieux du développement de l'activité touristique est intimement lié à la pacification du territoire où il se déroule. Le tourisme ne pourrait devenir une activité de développement des populations nécessiteuses et de créateur de ressources si la paix et la sécurité ne sont pas permanentes.

Les actions en perspectives dans le secteur du Tourisme porteront essentiellement sur la diversification de l'offre touristique, la promotion de la destination « Mali », le renforcement du partenariat entre le secteur public, le secteur privé, la société civile et les organisations communautaires.

Quant au Partenariat Public Privé, il faut rappeler que cet état de fait est devenu une exigence du Département du Tourisme et de l'Artisanat, puisque inscrit dans tous les projets

et programmes. Le secteur privé est le moteur du Tourisme, puisque les opérateurs détiennent toutes les entreprises de Tourisme. L'Etat est régulateur du secteur, donc, le développement du Partenariat Public Privé doit être un couple inséparable.

Par contre, les secteurs de l'Artisanat et du Tourisme sont confrontés à des problèmes de financement. Financement pour la formation du personnel administratif et formation pour les opérateurs des deux secteurs. Ces formations constituent une mise à niveau de l'ensemble des intervenants. Quant on sait que l'essentiel de ces secteurs est constitué de personnes n'ayant pas de niveau scolaire élevé.